

lignes, le pays reconnaissant se souviendra longtemps du service que nous lui auront rendu.

Mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Graydon) a commencé et terminé ses commentaires en rappelant les idéals de la vie publique et en parlant du maintien du prestige du Parlement. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur tout ce qu'il a dit à cet égard. Je crois pouvoir affirmer, en présence de tous ceux qui sont ici, que dans les quelque vingt-sept ans que j'ai passés en cette enceinte, je me suis efforcé dès le début et dans la mesure de mes moyens de maintenir les plus hautes traditions en ce qui concerne le Parlement et sa procédure. Quand j'étais chef de l'opposition, soit au total sept ans, et tant que j'ai été chef du Gouvernement, soit près de seize ans, j'ai toujours fait tout ce que j'ai pu pour maintenir un haut niveau de la vie publique tant en cette enceinte que devant le pays.

Il se peut que mon honorable ami ne se soit pas rendu compte, en lançant son appel, qu'il a pu sembler adresser, de quelque manière, un blâme aux membres de la Chambre. L'autre jour, le chef de l'opposition parlait d'un effort en vue de maintenir de hautes traditions dans les débats et la tenue de la Chambre et j'ai dit que je croyais qu'il avait réussi à donner un bel exemple sous ce rapport bien que chacun d'entre nous, ainsi qu'il le disait, puisse à certains moments se laisser aller à quelque écart. Je soutiens cependant que si l'on met en regard les débats de notre Parlement avec ceux de toute autre assemblée législative du monde, on constatera que les nôtres se comparent favorablement avec ceux de ces autres assemblées.

Mon honorable ami a parlé de l'admirable institution qu'est la Chambre des communes de Grande-Bretagne. Cette dernière a maintenu de belles traditions, mais je dois dire que quiconque suit les débats qui s'y trouvent constate que même en ce temps de guerre, ils sont sous certains rapports plus acrimonieux que les nôtres. Quant aux rapprochements que l'on pourrait faire au sujet des discussions tenues au Congrès des Etats-Unis ou ailleurs, j'estime que notre Chambre des communes n'a pas à redouter la comparaison. Toutefois, je suis heureux d'apprendre que mon honorable ami va s'efforcer de respecter ces grandes traditions et je vais certainement faire tout mon possible pour l'appuyer en cela.

Mon honorable ami m'a prié de discuter un grand nombre de sujets. J'avais en quelque sorte décidé d'adopter si je le pouvais, une méthode différente au cours de la présente session, c'est-à-dire de ne pas prononcer de trop longs discours. J'ai été en butte à bien des critiques à ce sujet, et en écoutant aujourd'hui mon honorable ami, j'ai commencé à me rendre compte du bien-fondé de ces critiques.

- (très hon. Mackenzie King.)

J'espère donc qu'il ne s'attendra pas à ce que je traite aujourd'hui toutes les questions qu'il a abordées. Toutefois, je profiterai des occasions qui se présenteront au cours de la session pour faire de mon mieux pour lui fournir tous les renseignements qu'il désire.

Il a parlé longuement de ce qu'il appelle le mécontentement provoqué par le Gouvernement. Il a surtout fait mention du mécontentement qui se manifesterait de plus en plus à l'égard de ce qu'on appelle parfois une bureaucratie croissante. Mon honorable ami a traité cette question à divers points de vue. Il en a parlé en exposant le programme de la convention de Winnipeg. Il a dit que les commissions créées et les ordonnances rendues en vertu de la loi des mesures de guerre, à cause des pouvoirs conférés aux diverses commissions, violaient le principe du gouvernement représentatif.

Il n'est personne qui déplore plus que moi-même, et il en est sans doute ainsi des honorables députés en général, qu'en temps de guerre il faille instituer des commissions chargées de faire ce que des ministres responsables peuvent accomplir en temps de paix sans l'aide de ces organismes additionnels. Mais en temps de guerre, il est tout à fait impossible aux ministères réguliers du gouvernement de songer à administrer les diverses mesures autrement que par l'aide de telles ou telles commissions qui ont pour fonctions d'aider les ministres.

Mes amis d'en face ont, à cet égard, notablement modifié leur attitude envers le gouvernement. Je me rappelle qu'au cours de la première année de la guerre et même en 1941, on nous répétait que le pays devait se débarrasser du contrôle politique des questions relatives à la guerre. On demandait des organismes indépendants, des organismes qui échapperaient complètement à tout contrôle de nature politique. Le chef de l'opposition du temps ne cessait de dire que le gouvernement cherchait beaucoup trop à tout régir à sa guise. Consultons nos journaux financiers d'alors et constatons jusqu'à quel point ils prétendaient que le gouvernement concentrait beaucoup trop en ses mains l'administration de toutes ces questions, que nous devrions nous procurer les services d'experts, de chefs d'industrie et de commerce recrutés dans tout le pays, les mettre au service du gouvernement et leur donner carte blanche sans aucune intervention d'ordre politique.

Or, maintenant que le gouvernement a engagé un grand nombre d'hommes d'affaires et d'experts et les a chargés de l'administration des affaires de guerre, mes honorables amis disent qu'on ne devrait plus permettre à ces messieurs de diriger ces affaires et que le gouvernement devrait se charger lui-même de cette